

JOURNEES OUVERTES SUR L'ENVIRONNEMENT

4 – 11 décembre 2001

En complément de l'Atelier sur la préparation du Sommet mondial sur le Développement durable, organisé à l'initiative des ONG de la République démocratique du Congo, les Journées ouvertes sur l'Environnement ont été destinées à informer le public et les responsables des Provinces des objectifs de la politique environnementale mise en œuvre par le Gouvernement.

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme, il s'est tenu, du 4 au 11 décembre 2001, au Centre Bondeko de Kinshasa/Limete, des Journées Ouvertes et de Sensibilisation sur la Gestion de l'Environnement National, suivies d'une session de recyclage visant la mise à niveau des Coordinateurs Provinciaux de l'Environnement e Conservation de la Nature.

Ces assises, qui ont rassemblé différents acteurs intéressés à la gestion de l'environnement, se sont déroulées en deux temps, à savoir :

- Une première phase consacrée aux journées ouvertures, allant du 4 au 7 décembre 2001 et dont l'emphase a été mise sur la restitution, par des Points Focaux chargés du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre, au niveau national, des conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement auxquels la République Démocratique du Congo est partie prenante ;
- Une deuxième phase penchée, quant à elle, sur la mise à niveau des Coordinateurs Provinciaux à travers une session de recyclage visant à assurer une efficacité dans l'exécution des mandats leurs dévolus à travers leurs juridictions respectives.

La cérémonie officielle de lancement de ce forum a été marquée par le Discours d'Ouverture de Son excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme, suivi de celui d'Orientation des travaux de ces assises par le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature.

Dans son discours d'ouverture, son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme a brièvement stigmatisé l'évolution des enjeux environnementaux qui ont marqué le monde durant les dernières années du siècle écoulé, siècle qualifié de « vitesse » du point de vue de la croissance économique et de l'exploitation des ressources naturelles.

Cette croissance, qualifiée de géométrique, a, au fil des ans, fait prendre conscience à la communauté internationale que les ressources de la Nature n'étaient pas inépuisables et qu'au rythme d'exploitation observé, le monde entier risquait, si l'on n'y prend garde, de basculer, a-t-il souligné. C'est ainsi qu'une première convention internationale sur l'environnement a vu le jour en 1940.

Dans le même élan, il s'est tenu, en 1972 et en 1992 respectivement à Stockholm, en Suède, et à Rio de Janeiro, au Brésil d'abord une Conférence sur l'environnement et le développement entre

temps, des conventions, accords et traités internationaux ont vu le jour et notre pays y a adhéré pour la plupart. Différentes activités ont été menées au niveau du pays dans le cadre de leur mise en œuvre et il était nécessaire de réunir, autour d'une même table, des partenaires de la gestion de l'environnement pour échanger les vues, en tirer les leçons et baliser le chemin pour un avenir meilleur au bénéfice premier des populations congolaises.

En terminant, Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme a exhorté les participants à se mettre résolument au travail pour qu'à la fin de ces assises, des propositions concrètes soient formulées et qu'une synergie soit établie entre animateurs des conventions et accords internationaux régissant l'environnement République Démocratique du Congo et a officiellement ouvert les travaux.

Prenant à son tour la parole, le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature a, dans son discours d'orientation, tenu tout d'abord à remercier Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme et, à travers lui, le Gouvernement de la République pour avoir accepté de mobiliser les moyens nécessaires à la tenue de ce forum, et ensuite les participants qui, en dépit de leurs occupations, ont accepté de donner de leurs temps. Ceci témoigne, a-t-il dit, de l'importance qu'ils attachent à ces assises. Par la suite, il est passé à la présentation du programme de travail qui a été adopté à l'unanimité.

Poursuivant son allocution, le Secrétaire Général, après avoir brièvement rappelé les objectifs du forum, s'est particulièrement penché sur la session de recyclage des Coordinateurs Provinciaux. A cet effet, il a insisté sur le fait que la gestion de l'environnement embrasse des domaines aussi diversifiés qui font appel à des compétences également diverses.

Actuellement, l'Administration en charge de l'environnement se présente sous forme d'une pyramide renversée, que ce soit en terme matériel, logistique et de capacités humaines. Une mission mandatée à cet effet dans les provinces est arrivée à une conclusion aussi amère qui a mis à nu la contre-performance de gestion de l'environnement dans les provinces.

Outre le manque de moyens, on observe que les animateurs n'ont pas tous suffisamment de connaissances éprouvées sur ce qu'ils sont appelés à faire. En maintenant cette situation, on risquait de continuer à naviguer à vue, assistant ainsi à un éparpillement des efforts pouvant occasionner un manque à gagner important tant au niveau de la perception des recettes de l'Etat qu'à celui de l'application de la politique ministérielle en matière de gestion de l'environnement. D'où, l'intérêt porté à l'organisation de cette session de recyclage qui vise, entre autres, une harmonisation des vues en vue d'une plus grande efficacité dans la réalisation du mandat du Ministère au niveau des entités décentralisées.

Dans le cadre des Journées ouvertes, une vingtaine de communications ont été présentées et couvrent les principaux domaines ci-après :

- L'exploitation et commerce international des ressources biologiques ;
- La gestion de l'environnement ;
- La conservation de la nature ;
- Le financement des activités relatives à la mise en œuvre des conventions.

RECOMMANDATIONS

Considérant l'importance et l'intérêt de ces assises, d'une part, et conscients que le Ministère en charge de l'Environnement, créé depuis 1975, ne dispose pas d'atouts et outils conséquents devant lui permettre de gérer durablement et de façon efficace l'environnement, d'autre part, les Participants à ces assises recommandent :

1. En ce qui a trait aux journées ouvertes :

- Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement
- Élaborer et promulguer la loi portant réglementation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- Ratifier la Convention WACAF d'Abidjan et la Convention OPRC et mettre en place un système national et un plan d'urgence national de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
- Accélérer le processus de l'adoption par le Gouvernement et le Parlement de Transition des Quatre projets de loi portant Régime Forestier, Gestion des de l'Environnement, Code de l'Eau et Pêche en République Démocratique du Congo afin de mettre définitivement fin aux conflits de compétences avec d'autres Services et Ministères.

a - Commerce International

- Réaliser des études et inventaires sur le potentiel et la dynamique des ressources biologiques afin d'élargir la gamme des espèces sous restriction de la CITES pouvant faire l'objet d'un commerce international.
- Doter le pays d'un programme national et d'un plan d'action en vue de la mise en œuvre de la CITES et de son plan d'action.
- Assurer davantage le renforcement des capacités requises pour la promotion des essences très peu ou pas du tout connues sur le marché international du bois.
- Mettre en place un système de certification de bois congolais destiné à l'exportation.
- Renforcer les mécanismes de collaboration entre l'OFIDA et l'Organe de Gestion CITES, d'une part, et le mécanisme d'échanges d'informations et de renseignements avec le Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes et l'Interpol,
- Renforcer les mécanismes de collaboration entre l'OFIDA et l'Organe de Gestion CITES, d'une part, et le mécanisme d'échanges d'informations et de renseignements avec le Secrétariat CITES, le Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes et l'Interpol, d'autre part, dans le cadre de la lutte contre la criminalité en matière de commerce illicite d'espèces de faune et de flore visées par la convention.

b - Protection de l'environnement

- Assurer la prise en charge des problèmes liés à la destruction de la cargaison des produits chimiques périmés.
- Actualiser et finaliser dans les meilleurs délais la réglementation nationale sur les produits chimiques périmés ainsi que des normes y afférentes ;
- Financer la réalisation rapide de l'inventaire des quantités de déchets dangereux et autres déchets produits sur le territoire national.
- Associer les Sociétés qui polluent les écosystèmes marins aux séminaires et ateliers et à toutes autres activités de sensibilisation afin qu'elles prennent conscience des méfaits de leur pollution sur l'environnement.
- Impliquer l'industrie pétrolière et l'organisation maritime internationale dans la mise en place d'un plan d'urgence national ainsi que des plans d'urgence locaux de prévention et de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres produits.
- Renforcer la surveillance de la zone côtière par le contrôle des navires pétroliers suivant les principes de la convention sur la pollution marine.
- Mettre en place une structure multisectorielle et interdisciplinaire composée des services impliqués dans la gestion des risques biotechnologiques en vue d'initier des mesures sanitaires ou phytosanitaires susceptibles de garantir la protection de la population des dangers potentiels et autres méfaits des organismes génétiquement modifiés.
- Instituer une commission nationale multisectorielle sur la gestion des ressources en eau.
- Adopter la famille des normes ISO 14.000 relative au système de management environnemental.
- Renforcer le Centre National de l'Information Environnementale (CNIE) en le dotant d'un cadre adéquat de diffusion et de sensibilisation ainsi que d'un espace permanent sur les antennes de la Radio et de la Télévision nationales.
- Promouvoir le partenariat entre les services spécialisés, les Communautés locales et les ONG nationales et internationales.
- Décentraliser la gestion des brigades de reboisement en associant à leur gestion les coordinations Provinciales de l'environnement et Conservation de la Nature.

c - Conservation de la Nature

- Inventorier les espèces de la biodiversité connues et celles qui ne sont pas encore connues en vue de leur conservation à travers le réseau d'aires protégées.
- Élaborer un répertoire des zones humides d'importance nationale et internationale en RDC
- Élaborer un Plan National de conservation et d'utilisation durable des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et mobiliser des moyens pour sa mise en œuvre.
- Réaliser des inventaires écologiques dans les sites RAMSAR, particulièrement dans le Parc marin des Mangroves.

- Mettre en œuvre, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des projets de développement en faveur des communautés locales dans les zones périphériques des aires protégées en vue de limiter les pressions sur les écosystèmes naturels et assurer leur pérennité.
- Concevoir d'urgence un projet de reboisement en vue de former une ceinture à la frontière Sud-Est du pays, entre la Zambie et la RDC, pour lutter contre l'avancée du désert de Kalahari qui menace la Province du Katanga.

d - Financement et gestion des projets et conventions internationales

- Que les résolutions des Journées Ouvertes sur l'environnement et la Conservation de la Nature soient appliquées et suivies par la création d'une Commission ad hoc de suivi.
- Qu'une Commission devant préparer la participation du pays à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable prévu en Afrique du Sud au mois d'octobre 2002 soit mise en place.
- Que la comptabilité et les finances des Projets et Conventions soient portées à la connaissance des autorités compétentes du Ministère à l'aide des rapports financiers réguliers et transparents.

2. En ce qui concerne la cession de recyclage des Coordinateurs Provinciaux

- Mettre à la disposition des Coordinations Provinciales des moyens matériels et logistiques requis en vue de leur permettre d'assurer efficacement leur mission.
- Promouvoir les échanges par la création d'un bulletin de liaison.
- Actualiser et finaliser de normes sur l'environnement et doter les Coordinations Provinciales de laboratoires ou de trousseaux portatives d'analyse de la qualité.
- Promouvoir un réseau d'échanges national sur toutes les conventions relatives à la gestion de l'environnement en mettant à contribution les Coordinateurs Provinciaux.
- Redynamiser les activités d'assainissement en provinces en débutant par le recyclage des agents affectés à ces travaux et en fournissant des équipements appropriés.
- Instituer formellement la taxe de salubrité publique pour l'ensemble des provinces en vue d'appuyer et de financer des actions ayant trait à la salubrité publique menées par les Coordinations Provinciales.